

N'est pas responsable des reproches qui lui sont faits par le ministre
Pierre Poivre à Turgot, le 18 février 1772

Un document des Archives Nationales. Fonds Turgot, 745AP/53, dossier 2.

=====

M. Turgot, intendant à Limoges

A l'Isle de France, le 18 février 1772

Je viens, Monsieur, de recevoir par le vaisseau le *Boynes* une nouvelle qui m'a rendu la vie et la santé, c'est la permission de repasser en France que je sollicite depuis deux ans. J'aurais infailliblement succombé sous le poids du travail immense que je fais depuis cinq années, sans secours de qui que ce soit, et perpétuellement traversé par les contradictions des deux chefs militaires qui se sont succédé. Il était temps que cela finisse. J'ai ordre de rester ici jusqu'à l'arrivée de M. Maillart Dumesle, commissaire général qui doit me relever. En attendant je travaille à l'expédition pour France des vaisseaux destinés au transport d'une partie de nos troupes, et après que je serai débarrassé de ce premier travail, je m'occuperai sans perte de temps à mettre en règle ma comptabilité.

Quelques amis m'ont écrit de France que M. de Boynes était mécontent de ma comptabilité, et qu'il m'accusait d'avoir eu trop de faiblesse en souffrant que M. le Ch. Desroches se mêlât de ce qui concernait la Caisse du Roi ; mais il ignore sans doute que M. le Duc de Praslin en envoyant ici M. le Ch. Desroches lui a non seulement donné les pouvoirs de se mêler de cette partie du service, mais qu'il m'a ordonné formellement de me conformer à tout ce que me dirait M. Desroches, comme s'il me le disait lui-même, qu'il m'a mandé qu'il l'envoyait comme le commentaire vivant de ses volontés, et que si ce gouverneur trouvait en moi quelque contradiction il serait obligé de me regarder comme un homme incompatible, et d'ajouter foi à toutes les plaintes que lui avait portées contre moi M. Dumas. D'après des ordres aussi précis, je n'avais rien de mieux à faire que de n'avoir jamais raison tout seul.

Le ministre ignore que M. Desroches n'est pas capable d'entendre la moindre représentation raisonnable, qu'il est aussi violent dans ses emportements qu'extravagant en tout point, et qu'avec un pareil contradicteur qui était le favori du ministre, il était impossible d'user des droits de ma place. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, j'espère que M. De Boynes sera satisfait de l'ordre de ma comptabilité, elle sera en règle. Je sais que vous connaissez M. De Boynes, je vous serai très obligé de vous entretenir avec lui sur toutes les contradictions que j'ai essuyées depuis près de six ans. Il serait bien douloureux pour moi qu'après avoir fait un travail aussi pénible, après m'être occupé avec tout le zèle dont je suis capable des moyens de relever cette colonie de l'état d'anéantissement où je l'ai trouvée, après lui avoir procuré une source de richesses aussi précieuses que celle que j'y ai fait apporter, enfin qu'après avoir donné tout mon temps et mes travaux, sans avoir songé un seul instant à mes affaires particulières, je fusse exposé à des mécontentements de la part du Ministre.

Nos plants d'épicerie sont dans le meilleur état, ils promettent des succès certains, et, si la main qui les cultivera en mon absence y apporte le moindre soin, je regarde cette possession comme assurée. Dieu veuille qu'après moi on considère cet objet comme le moyen de dédommager dans peu d'années l'Etat de toutes les dépenses que lui a causées cette colonie.

Je compte que je ne pourrai guère m'embarquer que dans la saison d'octobre, à cause de la difficulté de doubler les mers du Cap dans les mois prochains.

Je vais laisser ici le pauvre Belleval [Challan de Belval] dans un état d'incertitude sur son sort qui me touche ; je me propose bien de le recommander fortement à M. Maillart, mais il craint que ce successeur de M. de Chanvalon¹ ne le regarde pas de bon œil. Vous savez que j'ai demandé pour lui au Ministre un brevet de sous-commissaire, c'est une justice de l'employer dans cette qualité, il a de la

¹ M. Thibault de Chanvalon (Jean-Baptiste) fut intendant de Guyane quand le chevalier Turgot en était le gouverneur (1763-1765). L'histoire a retenu que Challan a attisé la rivalité entre les deux hommes. Maillart a succédé à Chanvalon à l'intendance de Guyane.

capacité et une activité singulière pour le travail. Je vous prie de vouloir bien, de concert avec M. Trudaine, traiter cette affaire avec M. De Boynes.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[Signé] Poivre

Je n'ai pas le temps d'écrire à M. le Ch. Turgot, je vous prie de vouloir bien le prévenir de mon retour et l'assurer de la satisfaction que j'aurai à le revoir.

* * *